

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 12 mai 2010 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred;  
 Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Charles Gagnon, maire de Saint-Séverin;  
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;  
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
 Luc Provençal, préfet suppléant et maire de Beauceville;  
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Était absent M. Louis Jacques, maire, de Saint-Joseph-des-Érables.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;  
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,  
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire.

**1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4496-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2010**

4497-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2010.

**3- COMPTES À PAYER**

Monsieur Provençal a procédé à l'analyse de tous les comptes et en recommande leur adoption.

4498-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que les comptes à payer soient adoptés comme suit :

VALLÉE PIERRE (entretien extérieur)	86.00 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (compostage)	1 251.51 \$
TURCOTTE FERNAND (entretien extérieur)	54.00 \$
CLD ROBERT-CLICHE (1/4 quote-part)	35 627.25 \$
TRANSPORT RCNB (1/2 quote-part)	16 721.00 \$
TRANSPORT RCNB (Subvention)	41 186.00 \$
GRUPE FINANCIER AGA INC. EN FIDÉICOMMIS (Assurance salaire courte durée)	456.00 \$
CONSTRUCTION RÉNOVATION J. BOUDREAU (Subvention Rénovillage)	8 801.43 \$
ENTRETIEN MÉNAGER (mai 2010)	1 485.40 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. (Intérêts emprunt)	11 898.80 \$
REVENU QUÉBEC (DAS Provincial Avril 2010)	13 965.45 \$
REVENU CANADA (DAS Fédéral Avril 2010)	6 315.37 \$

CARON GILBERT (dépense avril 2010)	179.06 \$
DAIGLE MANON (dépense avril 2010)	84.00 \$
ROY FERNAND (dépense avril 2010)	92.40 \$
DESBIENS DENIS (dépense avril 2010)	636.61 \$
ROY RENAL (dépense avril 2010)	33.85 \$
MORIN MIRIELLE (dépense avril 2010)	190.85 \$
LESSARD NORBERT (Déneigement L.E.S.)	180.00 \$
POIRIER SERGE (dépense avril 2010)	166.40 \$
BÉRUBÉ MARC-ANDRÉ (dépense avril 2010)	449.44 \$
DENICOURT MANON (dépense avril 2010)	20.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS (dépense avril 2010)	160.34 \$
BÉRÉBÉ RENÉ (dépense avril 2010)	149.51 \$
TURGEON GENEVIÈVE (dépense avril 2010)	552.54 \$
JACQUES ÉRIC (dépense avril 2010)	78.41 \$
POMERLEAU JÉRÔME (dépense avril 2010)	57.60 \$
ROY MAXIME (dépense avril 2010)	60.80 \$
VENABLES ANNIE (dépense avril 2010)	19.20 \$
DOYON GHISLAINE (Dépenses)	151.20 \$
VEILLEUX JEAN-ROCK (dépense avril 2010)	126.40 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (BFS avril 2010)	2 886.32 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 (Cotisations syndicales avril 2010)	467.18 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE (Déchets avril 2010)	63 161.68 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (Dicom mars 2010)	9.60 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (Assemblée des MRC)	169.30 \$
CLD ROBERT-CLICHE (Subvention Villes et Villages d'art et de patrimoine)	10 000.00 \$
TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES	200.00 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER (Congrès COMBEQ Annie Venables)	582.53 \$
SOGETEL INC.	421.92 \$
HYDRO QUÉBEC	2 276.60 \$
HYDRO QUÉBEC (L.E.S.)	2 396.58 \$
DEBB (papeterie, chaise et classeur)	1 373.14 \$
MATCO RAVARY INC (Peinture)	85.74 \$
TELUS-MOBILITÉ (téléavertisseur)	6.16 \$
IMPRESSIONS DE BEAUCE INC. (cartes d'affaires)	220.11 \$
BELL MOBILITÉ (cellulaires avril 2010)	240.37 \$
LES POMPES R. FONTAINE (Entretien sur aérateurs)	3 645.86 \$
DENIS PLANTE SERVICE (CARTOUCHE)	112.86 \$
IMPRIMERIE CCL (FORMULAIRES, CHÈQUES, ENVELOPPES ET PERMIS)	1 322.28 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (Facture intérimaire)	3 950.63 \$
GROUPE ICB (Service technique)	657.51 \$
CRECA (cotisation annuelle)	200.00 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC. (fluorescents Bureau de la Publicité des Droits)	1 586.57 \$
SMI INFORMATIQUE (Formation)	107.23 \$
IMPRIMERIE COMMERCIALE DE BEAUCE (dépliants compostage)	320.01 \$
RÉFRIGÉRATION J.P. BEAUCE INC. (Réparation climatisation)	252.99 \$
MARC BUSQUE ÉLECTRONIQUE INC. (BATTERIE ET ÉTUI CELLULAIRE)	89.14 \$
LES ÉDITIONS CHAUDET (Cédule vidanges fosses septiques)	209.95 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC. (contrat de service Photocopieur)	160.72 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC (ÉcoCentre mars 2010 + frais samedi avril)	1 401.15 \$
LES INSTALLATIONS RENÉ LARIVIÈRE (déplacer colonnettes)	121.85 \$
AQUA BEAUCE (eau)	22.00 \$
VISA DESJARDINS	454.78 \$
SSQ GROUPE FINANCIER (assurances collectives Mai 2010)	3 871.20 \$
GRAVURE G.P. INC. (Plaques)	11.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (Formation)	355.56 \$

LOCATION BGD INC. (Location copieur 1023)	70.39 \$
POGZ (Formation)	296.30 \$
SANIBELLE (Collecte sélective avril 2010)	30 241.92 \$
GROUPE NÉGOTEL INC. (mars 2010)	45.41 \$
NOVA ENVIROCOM (Composteurs)	4 359.80 \$
ATELIER MICHEL MERCIER (TRAVAUX)	558.73 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. (RREMQ Avril 2010)	5 611.20 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC. (Rejets mars 2010)	1 022.16 \$
GIGUÈRE FLEURISTE INC.	67.74 \$
JOURNAL LES AFFAIRES (Abonnement)	87.99 \$
NATURE CHASSE ET PÊCHE (Trousses premiers soins)	115.07 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>287 064.05 \$</b>

#### 4- **RAPPORT FINANCIER**

Monsieur Raymond Fortin, de Raymond, Chabot, Grant, Thornton, dépose le rapport financier 2009 consolidé ainsi que le rapport au Conseil d'administration.

#### 5- **PACTE RURAL : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Après une longue discussion, le Conseil adopte deux (2) résolutions.

##### **5.1 Arrêt du projet éco-bébés**

ATTENDU QUE le projet « Éco-bébés » n'a atteint que 10 % de ses objectifs après deux (2) années d'opération;

ATTENDU QUE ledit projet est donc très loin d'atteindre le rendement espéré;

4499-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité de mettre fin au projet et d'utiliser le montant résiduel de 8 000 \$ dans les fonds disponibles pour les autres projets.

##### **5.2 Projets retenus suite à l'appel de projets 2010**

4500-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le rapport du comité de la ruralité et statue que la plus récente enveloppe budgétaire du Fonds de la ruralité est répartie comme suit :

• CLD Robert-Cliche : gestion du Pacte rural	25 000 \$
• Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne : enseignes électroniques	15 000 \$
• Club Parentaïde : loisirs intermunicipaux	20 000 \$
• Coopérative de santé Robert-Cliche : aide au démarrage	50 000 \$
• Municipalité de Saint-Séverin : cheval à Méo	2 000 \$
• Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables : panneaux d'accueil	7 000 \$
• Festivités Western de Saint-Victor : projets divers	25 000 \$
• Comité des loisirs de Saint-Victor : éclairage du stade	4 000 \$
• MRC Robert-Cliche : plan de promotion touristique	10 000 \$
• Municipalité de Saint-Alfred : camp de jour	1 000 \$
• Chambre de Commerce de Saint-Frédéric : site internet	3 000 \$
• Maison des jeunes Robert-Cliche : achat de matériel	12 000 \$
• Municipalité de Tring-Jonction : réfection de la gare	55 000 \$

• Municipalité de Saint-Jules : embellissement	20 000 \$
• CLD Robert-Cliche : clinique d'architecture	4 000 \$
• MRC et CLD : entente de développement culturel	2 000 \$
• CLD Robert-Cliche : soirée des Sommets	2 000 \$
	257 000 \$
<b>Total</b>	<b>257 000 \$</b>

Il reste un montant de 26 000 \$ résiduel dans le fonds de la ruralité.

## 6- PROGRAMMES DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

À la demande du Conseil (séance d'avril), le secrétaire-trésorier dépose un document qui fournit une description de chacun des programmes de rénovation résidentielle qui sont sous la responsabilité de la MRC.

## 7- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC : PLAN DE TRAVAIL

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, via le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, verse une aide financière aux MRC;

ATTENDU QUE pour obtenir l'aide financière dans le cadre dudit programme, la MRC doit présenter au MAMROT un plan de travail entériné par le Conseil des maires;

4501-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le plan de travail de la MRC pour l'année 2010 et en fasse la transmission au MAMROT.

## 8- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accepte de prolonger l'entente de développement culturel avec la MRC Robert-Cliche dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;

4502-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Charles Gagnon, il est résolu à l'unanimité :

- que le préfet, monsieur Jean-Rock Veilleux, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, soient autorisés à signer ladite entente;
- que le CLD Robert-Cliche agisse à titre de mandataire pour la MRC dans l'application de cette entente.

## 9- MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 9.1 Appel d'offres

Le directeur général indique que la MRC est toujours en attente de l'autorisation ministérielle qui lui permettrait de prolonger, de gré à gré, l'entente qu'elle a avec Récupération Frontenac pour le traitement des matières résiduelles.

Une réponse est attendue d'ici une semaine ou deux.

## **9.2 Financement de la collecte sélective**

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n°88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %.

ATTENDU QUE le projet de loi n°88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n°88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

4503-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité

- que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au gouvernement du Québec qu'il respecte son engagement à l'effet de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipales dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;
- que la présente soit transmise à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott

McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard généreux, président de la Fédération Québécoise des municipalités et à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord.

10-

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 Certificat de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce, règlement 464-51-10**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 464-51-10 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, le règlement numéro 464-51-10 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4504-10

SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à l'égard de son règlement 464-51-10.

### **10.2 Suivi de concordance au schéma**

La MRC a obtenu du ministre Lessard une prolongation de délai de 4 mois pour achever les travaux de concordance au schéma.

Monsieur Bérubé rappelle l'importante réunion du 9 juin en après-midi, à l'Hôtel de Ville de Beauceville, alors que la CPTAQ entendra les parties concernées par les agrandissements de périmètres d'urbanisation.

### **10.3 Plans et règlements d'urbanisme**

À la demande des municipalités concernées, monsieur Bérubé a revu sa proposition chiffrée et la démarche proposée de la MRC dans le dossier de la révision des plans et règlements d'urbanisme. Monsieur Bérubé dépose un document à cet effet. Il serait important que les municipalités puissent prendre position dans ce dossier dès leur réunion du mois de juin afin que le processus puisse être mis en branle.

### **10.4 Q-2, r.8**

Monsieur Bérubé apporte les précisions nécessaires quant aux responsabilités de la MRC dans ce dossier. La MRC a un rôle de gestionnaire de dossiers et d'émetteur de permis.

Une note sera ajoutée aux permis, à cet égard, à l'intention des citoyens et les inspecteurs ont été très précisément formés sur cet aspect.

**11- ÉVALUATION FONCIÈRE : STATISTIQUES DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Suite au récent dépôt du rôle d'évaluation à Saint-Odilon-de-Cranbourne et à la réaction de certains citoyens, monsieur Renal Roy fait quelques remarques relatives aux nouvelles données d'évaluation dans cette municipalité.

**12- RÉNOVATION DE LA BÂTISSÉ**

Monsieur Roy indique qu'il a effectué une visite du bâtiment avec la firme d'architectes Odette Roy et Isabelle Jacques afin que puisse être élaborée une offre de services professionnels.

Étant donné le statut de la bâtisse, la firme propose l'élaboration d'un carnet de santé, au coût de 7 000 \$ plus taxes et des frais d'architecte et de suivi de chantier de 16 500 \$ pour les travaux.

Le Conseil décide d'aller de l'avant avec la réalisation du carnet de santé lequel, par expérience, fournit un diagnostic réel de l'état de la bâtisse. En théorie, 25 % de tous les coûts sont subventionnés par le gouvernement du Québec; monsieur Cliche indique que le gouvernement fédéral peut également apporter une aide, ce qui sera vérifié par monsieur Roy.

**13- PROJET CHAPMAN**

Monsieur Roy indique que la MRC coorganisera avec le Comité culturel et patrimonial de Beauceville un événement qui aura lieu le 8 juin dans le but d'honorer le poète William Chapman. Entre autres, la MRC procédera à la dénomination officielle de la salle du Conseil au nom du poète.

Cet événement servira également d'activité sociale élus-employés pour la MRC.

ATTENDU QUE le Conseil a accepté que la salle qu'il utilise aux fins de réunion porte le nom du poète William Chapman.

ATTENDU QU'un événement officiel aura lieu à l'occasion, le 8 juin,

4505-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que, pour l'occasion, la MRC procède à l'achat d'une toile réalisée par madame Gaétane Boucher, au coût de 395 \$.

**14- POLITIQUE INTERNET**

Le secrétaire-trésorier indique qu'il a nommé monsieur Renal Roy comme responsable de l'application de la politique internet de la MRC. Il profite de l'occasion pour signaler que tous les employés ont signé cette politique.

Le Conseil demande que soit signalée aux employés l'appréciation des maires à l'égard de leur collaboration dans ce dossier.

15- **TABLE AGROALIMENTAIRE**

Une demande est soumise au Conseil visant la participation financière de la MRC à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA) pour la réalisation de son plan de promotion. Il s'agit d'un projet global de 1.5 million sur 4 ans, auquel contribuent le MAPAQ et la CRÉ pour une somme de 440 000 \$ chacun. Un montant de 1 500 \$ par année est demandé à chaque MRC.

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches a adopté un Plan de développement du secteur agricole et alimentaire régional de la Chaudière-Appalaches 2010-2014 (PDAR 2010-2014);

ATTENDU QUE le suivi de cette entente a été confié à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires régionaux se sont mobilisés dans l'élaboration du PDAR 2010-2014 et s'associent afin d'en assurer le suivi;

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté (MRC) de la région Chaudière-Appalaches sont invitées à être partenaire du PDAR 2010-2014 considérant l'importance du secteur agricole et agroalimentaire dans le développement social, économique et territorial de chacune des MRC;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC et villes/MRC de la Chaudière-Appalaches sont invitées à contribuer pour un montant de 15 000 \$ par année pour les années 2010-11, 2011-12, 2012-13, 2013-14 représentant un montant de 1 500 \$ par année par MRC;

ATTENDU l'importance de l'agriculture sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

4506-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC Robert-Cliche accepte de participer à l'Entente spécifique sur la mise en œuvre du Plan de développement du secteur agricole et agroalimentaire régional de Chaudière-Appalaches en contribuant pour un montant de 1 500 \$ par année pour les années 2010-11, 2011-12, 2012-13, et 2013-14 en le versant à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches à compter de janvier 2011;
- de demander au CLD Robert-Cliche de partager cette contribution en assumant 50 % des coûts afférant, considérant que le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle d'importance dans l'économie de la région.

16- **MODERNISATION DU RÔLE D'ÉVALUATION : APPUI À LA MRC**

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a informé la MRC d'accorder son appui à une demande exprimée par la MRC dans le dossier de la modernisation des rôles d'évaluation, plus précisément quant au partage des coûts de celle-ci.

La FQM fera donc les représentations appropriées.

17- **DÉBOISEMENT : AUTOROUTE 73**

Le MDDEP confirme qu'il a autorisé les travaux de déboisement relatif au doublement de la chaussée entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville.

En date du 1er mai, 80% de ces travaux étaient déjà réalisés.

**18- LOIS DES INGÉNIEURS : NÉCESSITÉ D'UNE RÉVISION**

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs stipule que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

- Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;
- Les barrages, les canaux, les havres, les phares et tous les travaux relatifs à l'amélioration, à l'aménagement ou à l'utilisation des eaux;
- Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$.

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs n'a pas été révisé depuis 1973 et que de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

ATTENDU QUE la Loi sur les architectes a été révisée en 2000 afin d'adapter le champ de pratique exclusif à la réalité actuelle;

ATTENDU QUE la Loi sur les ingénieurs a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximaux établis;

ATTENDU QUE certains travaux mineurs comme la stabilisation des rives, l'aménagement et entretien des cours d'eau, l'installation de ponceaux ou la mise en place de bornes sèches pourraient être réalisés sans le dépôt de plans et devis signés et scellés par un membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU QUE les coûts pour la réalisation de travaux mineurs sont augmentés de façon considérable compte tenu de l'obligation de plans et devis;

ATTENDU QUE plusieurs guides de saines pratiques ont été produits par différents organisations et ministères dans le but de permettre la réalisation de travaux mineurs dans le respect de l'environnement;

4507-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de faire les démarches nécessaires pour que la Loi sur les ingénieurs soit modifiée afin :

- De permettre la réalisation de travaux mineurs tels que la stabilisation des rives, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, l'installation de ponceaux ou la mise en place de bornes sèches;
- D'augmenter à 15 000 \$ les montants maximaux des travaux pouvant être réalisés

Sans avoir l'obligation de déposer des plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**19- COULOIR FERROVIAIRE LAC-MÉGANTIC/TRING-JONCTION**

À titre d'information, le secrétaire-trésorier indique que la compagnie CP a fait savoir qu'elle ne donnerait aucune nouvelle avant le mois de juillet relativement au dossier en titre.

**20- SUIVI DU CSP**

Monsieur Provençal présente un bref compte-rendu de la dernière rencontre du CSP qui a eu lieu à Saint-Alfred le 11 mai.

**21- MOTION DE FÉLICITATIONS ET LETTRE DE REMERCIEMENTS**

À la demande de monsieur Cliche, la MRC transmettra une motion de félicitations à monsieur Mario Caron, de la MRC La Nouvelle-Beauce, suite à sa nomination comme président de l'ADGMRCQ.

À la demande de monsieur Provençal, une lettre de remerciements sera transmise à la ministre Christiane St-Pierre pour l'aide financière accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'entente culturelle avec la MRC.

**22- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Le Conseil demande à ce que soit révisé tout le dossier de la rémunération des élus. Le secrétaire-trésorier fournira toute l'information pertinente à la prochaine réunion.

**23- LEVÉE DE LA SÉANCE**

4508-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures 20.

---

*Jean-Roch Veilleux*

*Préfet*

---

*Gilbert Caron*

*Secrétaire-trésorier*